

VOLONTAIRE SUR LE PROGRAMME MENTORAT

Article 1 œuvre pour une société où la réussite ne dépend pas des origines sociales, économiques et culturelles, pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Le programme Mentorat permet aux étudiants d'être accompagnée tout au long de leurs études grâce à la mise en relation individuelle avec un mentor selon son profil mais également en bénéficiant d'un parcours d'accompagnement avec un aspect collectif.

// Contribuer au Mentorat individuel (40%) :

- Accueil des étudiants et des mentors bénévoles au sein du programme (appel téléphonique, réunion d'accueil, afterworks, etc...)
- Mise en relation des binômes
- Veille au bon déroulement de mentorats par des contacts réguliers avec mentors et mentorés



// Contribuer au Parcours (40%) :

- Aide à la création et à l'organisation d'ateliers pédagogiques sur différentes thématiques (Réussite des études, Insertion professionnelle, Développement personnel)
- Participation à l'animation des ateliers, événements et visites d'entreprises
- // Participer à la vie de l'équipe (20%)

// CONDITIONS

Être âgé-e de 18 à 25 ans

Indemnités : 573,65€ avec majoration selon échelon de bourse ou RSA

Début des fonctions : septembre 2019

Lieu : Paris (Métro Bastille)

Durée : 9 mois

Horaires : 24 heures - Mobilisations ponctuelles en soirée et le weekend



QUALITES APPRECIÉES :

Dynamisme, enthousiasme, rigueur, intérêt pour l'égalité des chances, le secteur socio-éducatif et l'animation

La/le volontaire sera soutenu.e dans ses missions et accompagné.e par un.e tuteur.ice salarié.e

POUR CANDIDATER :

Si la mission vous intéresse, envoyez votre candidature à

anissa.abdou@article-1.eu